ATELIER JURIDIQUE
POUR LES INTERVENANTS SOUTENANT LES PÈRES EN PÉRIODE DE SÉPARATION

LA SU-PÈRE CONFÉRENCE 2017

Me Marie-Laurence Brunet
& Me Véronique Cyr
Brunet & Associés

Brunet & Associés
AVOCATS • ATTORNEYS

NOUS TESTONS VOS CONNAISSANCES! VRAI OU FAUX ?

CHOISISSEZ LE BON CARTON

VRAI

FAUX

Le régime matrimonial légal en vigueur au Québec est le patrimoine familial.

A. Vrai

B. Faux

FAUX!

NOTIONS DE BASE

PATRIMOINE FAMILIAL

- Résidences familiales
- Meubles
- Véhicules
- Retraite (RRQ, REER, Fond de pension)

RÉGIME MATRIMONIAL

- CELI
- Comptes bancaires
- Dettes
- Compagnie
  Immeuble à revenus, etc.

Peu importe qui a payé, les biens acquis pendant la vie commune deviennent la propriété des deux conjoints de fait.

A. Vrai

B. Faux

FAUX!

Un conjoint peut se faire expulser de la maison même s'il en est copropriétaire.

A. Vrai

B. Faux

VRAI!

L’infidélité d’un conjoint est un obstacle à la garde partagée.

A. Vrai

B. Faux

imgflip.com

FAUX!

CRITÈRES DE LA GARDE PARTAGÉE

Intérêt de l'enfant

Stabilité de l'enfant

Disponibilité des parents

Capacité des parents à **communiquer**

Proximité des résidences

Relations entre l'enfant et les membres de la famille

L’opinion d’un enfant de 10 ans sera fortement considérée par un juge pour déterminer sa garde.

A. Vrai

B. Faux

VRAI!

Les parents doivent toujours se consulter avant de prendre une décision concernant l'enfant.

A. Vrai

B. Faux

VRAI!

En garde partagée, il n'y a pas de pension alimentaire entre les parents.

A. Vrai

B. Faux

FAUX!

La pension alimentaire cesse automatiquement à 18 ans.

A. Vrai

B. Faux

FAUX!

Le logement, l'ameublement et l'entretien ménager sont des besoins couverts par la pension alimentaire.

A. Vrai

B. Faux

VRAI!

QUELS SONT LES BESOINS VISÉS PAR LA PENSION ALIMENTAIRE ?

- Nourriture
- Logement
- Communication
- Entretien ménager
- Soins personnels
- Vêtements
- Transport en commun
- Ameublement
- Loisirs
- Frais de scolarité (public)

La médiation n’est recommandée que dans les cas où les parents parviennent à s’entendre.

A. Vrai

B. Faux

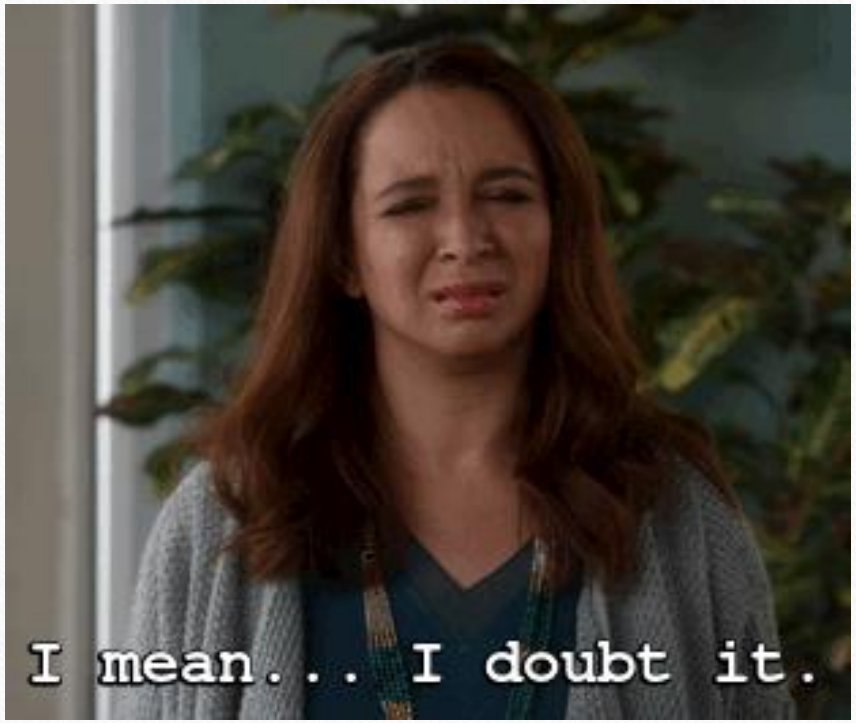
I mean... I doubt it.

FAUX!

P *roblématiques*

Quels sont les besoins du père?

O *ù*

Où se situe le père dans l'intervention et/ou le système judiciaire?

U *rgence*

Y a-t-il urgence d'agir?

R *essources*

Quelles sont les ressources appropriées?

-En intervention *-Légales*

POUR LES PÈRES

PROBLÉMATIQUES

Privilégier le statu quo *

- Quel âge ont les enfants et quels sont leurs besoins ?
- Quels sont les besoins financiers du père ?
- Où le père habite-t-il ?

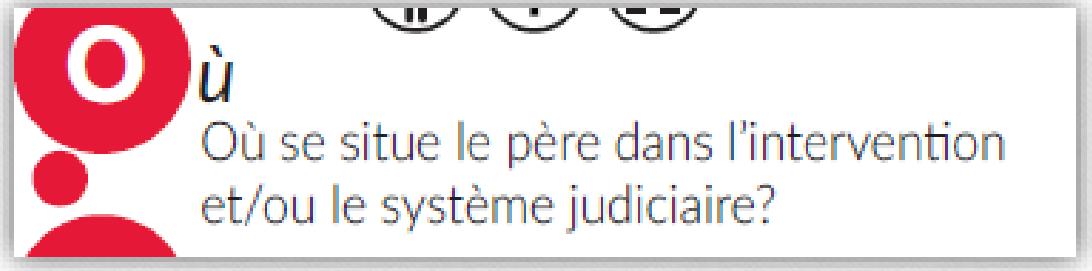

OÙ SE SITUE LE PÈRE ?

- Pré-séparation / Post-séparation ?

- Un processus juridique a-t-il été lancé ou doit-il l'être ?

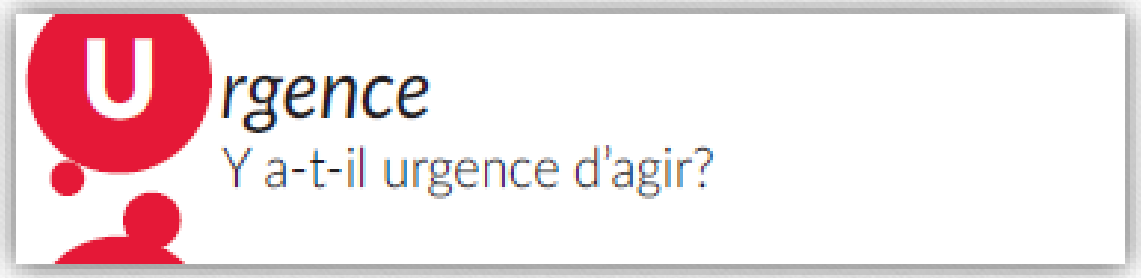

Y A-T-IL UNE URGENCE ?

- Une intervention d'urgence est-elle nécessaire ? (911/DPJ)
- Y a-t-il une date de Cour ?
- Le père est-il empêché ou refuse-t-il de voir ses enfants ?

RESSOURCES

Où devez-vous diriger le père ?

Informations juridiques

- Educaloi (www.educaloi.qc.ca)
- Canlii (www.canlii.org/fr)
- Justice Québec (www.justice.gouv.qc.ca/francais/accueil.asp)
- Médiation (www.mediationquebec.ca)

Conseils juridiques

- Aide juridique (www.aidejuridiquedemontreal.ca)
- Avocats (www.avocats.qc.ca) (www.votreboussolejuridique.ca)

Processus judiciaire

Délais :
- Conjoints de fait : ± 1 an
- Conjoints mariés : 1½ à 2 ans

MÉDIATION EN TOUT TEMPS

Questions ?

Brunet & Associés
AVOCATS • ATTORNEYS